



DELIBERATION n° Del.2024-VI-119
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2024

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 27
- représentés : 6
- absents ou excusés : -
- votants : 33

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le
04 JUIL. 2024

De la publication le
04 JUIL. 2024

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Agnès BALLIEU, Liliane THORENS, François HUSAK, Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Florence GONZALES, Gilles ANDREYON, Mohammed FAYEK, Sophie FERNANDEZ, Anne-Marie BERNARD, David DUNAND-CHATELLET, Damien VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique GOUSSARD, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, Virginie DUPONT *Conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Marc BRACHET a donné procuration à Claude GAILLARD
Michèle TARDIVET-MERCIER a donné procuration à Martine BRASSOUD
Julien PORTIER a donné procuration à Jacques DALEX
Véronique BOUCHET a donné procuration à David DUNAND-CHATELLET
Julie DENAMBRIDE a donné procuration à Anne-Marie BERNARD
Christiane LECUYER a donné procuration à Martine BEAUMONT

ABSENTS : -

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Demande de subvention au titre du Programme Sylv'ACCTES pour des travaux sylvicoles à réaliser en Forêt Communale de Faverges au titre de l'année 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PORTIER, Adjoint au Maire

Il y a lieu de programmer les travaux suivants en Forêt Communale de Faverges, proposés par les services de l'Office National des Forêts pour l'année 2024 :

- Dégagement en Futaies mixtes dans la parcelle forestière cadastrée section F numéro 2244.
Le montant estimatif des travaux s'élève à 4 620,00 € hors taxes.

Le dispositif de financement relatif au projet en Forêt Communale de Faverges est le suivant :

-Dépenses subventionnables : 4 620,00 € hors taxes
-Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES : 2 310,00 €
-Montant total des subventions 2 310,00 €.
-Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 2 310,00 € hors taxes.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

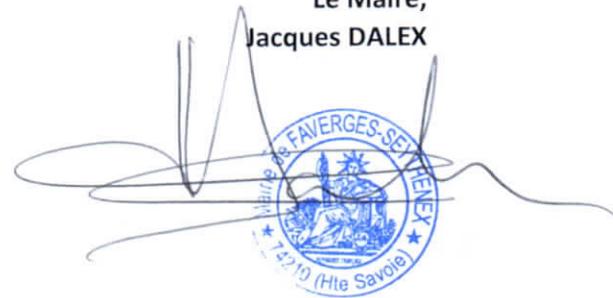
- APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- SOLLICITE** l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux subventionnables à hauteur de **2 310,00 €uros**, soit 50% de l'estimatif des travaux HT.
- DEMANDE** à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention,
- AUTORISE** le maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune les conventions, avenants et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

**Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI**



**Le Maire,
Jacques DALEX**



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai